

Référence: LMG011

Tarif Paris / Lyon: Nous consulter

Durée Paris / Lyon: 5 jours

## Formation CACES Grues à tour expérimenté

**Objectifs de la formation CACES grues à tour expérimenté :** Conduire une grue à tour en respectant les règles de sécurité pour obtenir son CACES Grues à tour.**Programme de la formation CACES grues à tour expérimenté :**

- **Formation théorique du CACES grues à tour expérimenté (14 heures) :** le contexte réglementaire, les instances et les organismes de prévention, les devoirs et responsabilités, la technologie et la connaissances des grues à tour : notions de mécanique et d'électricité - différents types d'appareils, leur technologie (structure, mécanismes), câble de levage, mouflage, les dispositifs de sécurité - Stabilité des grues à tour, polygone d'appui, les conditions d'installation des grues à tour - Notice d'instructions, résistance du sol, voie de roulement, les opérations de montage et démontage des grues, les installations électriques des grues à tour, les dispositifs permettant de limiter l'accès aux zones interdites, les règles de conduite et d'utilisation : opérations de prise de poste, vérifications journalières - courbes de charge, aides à la conduite - risques liés à l'utilisation des grues (conditions atmosphériques, personnel de chantier, ...) - maîtrise de la manutention des charges (technique d'élingage, opérations interdites en fonction des conditions atmosphériques, limites d'utilisation, opérations interdites - opérations de fin de poste, opérations d'entretien - communication sur un chantier.
- **Formation pratique du CACES grues à tour expérimenté (14 heures) :** les opérations de prise et de fin de poste (voie, état de conservation, sécurité) - Maîtrise de la conduite, suppression du ballant, la réalisation d'exercices de difficultés croissantes, la réalisation d'opérations particulières (benne à béton, banche).
- **Examen du CACES grues à tour expérimenté (7 heures) :**
  - Contrôle des connaissances et du savoir-faire de chaque stagiaire,
  - Validation de la formation,
  - Après examen, si avis favorable : délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES ©) en application de la Recommandation CNAM R377 modifiée - Validité 5 ans. Avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite en application de l'article R4323-56 du Code du travail

### Public

Toute personne justifiant d'une expérience significative dans la conduite de grue à tour.

### Pré-requis

Être reconnu apte médicalement à conduire une grue à tour. Être âgé de 18 ans minimum. Savoir lire et parler la langue française. Être équipé d'une tenue de travail, de chaussures de sécurité, de gants et d'un casque avec jugulaire.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### **Objet et champ d'application :**

Suite à la commande d'une formation, l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### **Validation d'inscription :**

Une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du présent bon de commande, revêtu de votre cachet et de votre signature sur les 2 pages le composant et d'un chèque d'acompte (En cas de subrogation, l'acompte de 100% est remplacé par l'accord de prise en charge délivré par l'organisme payeur). Connaissance Network se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus

### **Documents contractuels :**

Au terme de la formation, une facture valant convention vous sera adressée, correspondant au solde du montant de la prestation. À réception de l'intégralité du règlement, une attestation de stage vous sera délivrée.

### **Prix, facturation et règlements :**

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur (20 %). Tout stage commencé sera dû intégralement par le Client. Les factures sont payables entièrement à la commande, sans escompte et à l'ordre de Connaissance Network (sauf modifications mentionnées dans le présent bon de commande).

### **Règlement par un OPCA :**

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client. Si Connaissance Network n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Connaissance Network est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

### **Refus d'inscription :**

Connaissance Network se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement de commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

### **Conditions d'annulation et de report :**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation par le Client, moins de 10 jours ouvrés avant la session de formation convenue, et ce quelque en soit la cause, l'intégralité du montant de la formation sera dû. Néanmoins, Connaissance Network s'engage à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même sujet, afin de permettre au Client de suivre le module concerné.

### **Renonciation :**

Si Connaissance Network ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

### **Loi applicable :**

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Connaissance Network et ses Clients.

### **Attribution de compétences :**

Tous litiges qui ne sauraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

### **Élection de domicile :**

L'élection de domicile est faite par Connaissance Network à son siège social au 39 rue Marbeuf - 75008 PARIS

---

THEMAGROUP : Centre de Gestion 10, rue de la Piquerie - 59000 LILLE Tél : 03 20 26 99 21 - SAS au capital de 42 000 € - RCS  
LILLE - N° SIRET 791 274 558 00026 - Code APE 8559A - N° d'existence 31 59 08364 59 - N° CNIL : 1093513.